

Accessibilité

Déclaration d'accessibilité

La ville de d'Arcueil s'engage à rendre son site web accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, un schéma d'accessibilité numérique et son plan d'action ont été élaborés

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site web <https://www.arcueil.fr/>

État de conformité

Le site est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Les non-conformités et exemptions sont énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Inovagora en mars 2023 révèle que 96,8 % des critères du RGAA version 4.1 sont respectés.

Contenus non accessibles

Non-conformité

- 1.1. Chaque image porteuse d'information a-t-elle une alternative textuelle ?
- 1.3. Pour chaque image porteuse d'information ayant une alternative textuelle, cette alternative est-elle pertinente (hors cas particuliers) ?
- 12.8. Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Les fichiers disponibles dans des formats bureautiques publiés avant le 20 mars 2023;
- Les contenus de tiers qui ne sont ni financés ni développés par l'organisme concerné et qui ne sont pas sous son contrôle :
 - lecteur vidéo : youtube, dailymotion, vimeo
 - les composants et l'interface de Twitter
 - Les outils de cartographies Google Maps, OpenStreetMap
 - Toutes inclusions d'iframe tiers
- Les contenus audio et vidéo préenregistrés, y compris ceux comprenant des composants interactifs, publiés avant le 20 mars 2023.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 20 mars 2023.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML5
- CSS3
- Javascript

Environnement de test

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- NVDA 2022.1, Chrome
- Jaws 2021, Firefox
- Voiceover, Safari sur iOS
- VoiceOver, Safari sur macOS

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- Color Contrast Analyser
- Web Developer Toolbar
- Inspecteur de code
- Ara - Outil d'audit d'accessibilité
- Arc Toolkit

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- [Page d'accueil](#)
- [Page de contact](#)
- [Page de recherche](#)
- [Plan du site](#)
- [Actualités](#)
- [Accessibilité](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politiques de confidentialités](#)

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Pour cela vous pouvez accéder aux informations de contact dans le pied de page du site web.

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
(<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

Profiter de l'accessibilité numérique

Navigation

Le site respecte les normes d'accessibilité et vous permet de nombreux ajustements. Vous pouvez par exemple zoomer dans une page sans pour autant perdre en confort de lecture. Utilisez pour cela les options de votre navigateur ou la molette de votre souris en pressant, en même temps, la touche CTRL de votre clavier.

Accès rapide

En bas de la page d'accueil, une icône vous permet de revenir en un clic en haut de la page.

Taille des textes

La taille de caractère des contenus peut être modifiée dans la plupart des navigateurs. Pour cela, utilisez les commandes suivantes :

- Touche « CTRL » et « molette de la souris »
- Touches « CTRL » et « + » (agrandir la taille du texte) ou « - » (diminuer la taille du texte)
- Menus du navigateur : Affichage > Taille du texte

Menus

Le menu principal, situé en haut de page, est affiché en permanence sur toutes les pages du site. Il vous permet d'en atteindre les rubriques principales. Le logo situé en haut à gauche permet de revenir à la page d'accueil.

Le plan du site est présent en bas de chaque page et permet d'accéder à toutes les rubriques et sous-rubriques du site.

Accessibilité

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Rendre un site web accessible, c'est le mettre à disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. Elle permet, en particulier aux personnes handicapées, d'avoir accès à l'information, à l'éducation et à la culture.

Un site accessible respecte en fait quelques critères et règles techniques. En termes de développement, le fond (le texte) doit être séparé de la forme (les images, la mise en forme). Chaque élément doit disposer d'une alternative textuelle. Ainsi, une image doit avoir une alternative qui sera utilisée par exemple par un logiciel de synthèse vocale.

L'accessibilité numérique ne concerne pas seulement les personnes ayant un handicap visuel. L'accessibilité a pour objectif de rendre les sites web plus clairs, plus faciles à consulter.

Les normes de l'accessibilité web

Le W3C, l'organisme qui met au point les normes et protocoles du web, a créé la WAI (Web Accessibility Initiative) dans le but d'améliorer l'accessibilité. La WAI définit 3 niveaux de priorité correspondant à 3 niveaux d'accessibilité : A / AA / AAA. Les deux premiers ont servi de base dès 2002 à la résolution du 13 juin, adoptée par le Parlement Européen (référence PE (2002)0325). Cette résolution reconnaît l'importance de l'accessibilité du web dans les institutions européennes et les États membres. Elle indique que les instructions pour l'accessibilité (AA) doivent être appliquées sur les sites publics.

W3C, accessibilité et référentiel RGAA

Le site web respecte ces instructions. Si jamais vous rencontriez un problème d'accessibilité sur une des pages de ce site, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions améliorer notre travail. N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Pour toute information complémentaire sur le référentiel RGAA : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>